

**MAIRIE**



**De  
CASSAGNES**

**Département du Lot  
Canton de Puy l'Evêque**

Tel/fax: 05.65.36.60.32

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du vendredi 6 novembre 2009 à 20h30**

Le six novembre deux mil neuf à vingt heure et trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents :10

**Etaient présents** : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mme VERDIER, Mme CAILHOL, Mr FERNANDEZ, Mr DUMEAU, Mr LOUBIERES. Mr GROUSSET, Mr LANDIECH, Mme DACHARY.

**Excusé** : Mr ALADEL

**Absents** :

**Date de convocation**: 2 novembre 2009

**Date d'affichage**: 2 novembre 2009

**Secrétaire de séance** : Bernard LANDIECH

**Objet : Modifications statutaires « Enfance – Jeunesse »**

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 octobre 2009 a voté à l'unanimité une modification des statuts de la Communauté de Communes ; Ceux-ci devaient en effet être adaptés en fonction des récentes évolutions de la compétence « enfance – jeunesse ».

Monsieur le Maire rappelle le **texte initial** qui fait l'objet de modifications :

*La Communauté de Communes a pleine compétence pour la création et le fonctionnement des équipements sociaux existants ou à créer entrant dans l'intérêt communautaire.*

*Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse répondant à un objectif de dynamique territoriale et d'intégration sociale.*

*Entrent dans cette catégorie :*

- *La Crèche Les 3 Pommes (structure association),*
- *Le Relais d'Assistantes Maternelles géré par l'association Le Bilboquet,*
- *Le Ludobus géré par l'association Le Bilboquet,*
- *Les centres de loisirs associatifs de :*
  - *Prayssac : Association le Cerf-Volant*
  - *Puy-l'Evêque : Association Le Clap*
  - *Mauroux : Association Anima'Jeunes*
- *Les Centres de Loisirs gérés par les communes de Luzeh et Sauzet.*

Monsieur le Maire énonce la **nouvelle version** statutaire suivante :

**Enfance – Jeunesse :**

La communauté de Communes conduit des actions destinées à favoriser l'accueil et l'épanouissement des enfants et adolescents sur son territoire.

- **Intérêts communautaires pour l'enfance :**  
Soutien d'établissements et de services dans les domaines suivants : crèche parentale associative Les 3 Pommes, Relais Assistantes Maternelles géré par l'association Le Bilboquet.
- **Intérêts communautaires pour l'enfance et la jeunesse :**  
Gestion communautaire directe de structures ou soutien d'associations accueillant des enfants sur le temps extra – scolaire :
  - ALSH communautaires de Luzeh et de Sauzet,
  - ALSH associatifs de Mauroux (Anima'Jeunes), Prayssac (Cerf Volant) et Puy-l'Evêque (Le Clap).
  - Ludothèque gérée par l'association Le Bilboquet.
- **Intérêts communautaires pour la jeunesse :**  
L'animation « projet jeunes » coordonnée par la Communauté de Communes et développée avec les partenaires institutionnels et associatifs concernés.

La mise en œuvre de ces 3 groupes d'intérêts communautaires peut donner lieu à la signature de conventions de partenariat et d'objectifs avec les structures associatives concernées, ainsi qu'à la gestion de conventions avec des structures extérieures au territoire communautaire accueillant chez elles des enfants et des jeunes ou envoyant des enfants et des jeunes en Vallée du Lot et du Vignoble.

Monsieur le Maire rappelle que les présentes modifications seront soumises à la validation des conseils municipaux.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal**

Approuve la modification des statuts de la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et vote pour à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire

Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le  
Acte rendu exécutoire le